

Mercredi 19 novembre 2025

● Communiqué de presse

Direction générale de France Travail

Le SNARR et France Travail s'allient pour renforcer l'attractivité et les compétences du secteur de la restauration rapide

Le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) et France Travail annoncent aujourd'hui la signature d'un plan d'actions partagé visant à répondre aux besoins croissants en recrutement, en formation et en attractivité d'un secteur majeur de l'économie française.

Avec 322 200 salariés et près de 50 000 établissements implantés partout en France, la restauration rapide est un acteur incontournable du marché de l'emploi et un moteur d'insertion professionnelle. Elle offre chaque année des dizaines de milliers d'opportunités, aussi bien pour des primo-accédants que pour des profils en reconversion, grâce à une forte culture de la promotion interne et une politique active de formation.

Parmi les principaux objectifs de ce partenariat figure l'ambition d'augmenter, d'ici 2028, la part des offres des adhérents du SNARR déposées à France Travail et d'augmenter le taux de recours à France Travail à 27%. Le partenariat vise également à doubler le nombre d'immersions et de découvertes des métiers, en faisant progresser la part des offres d'emploi concernées de 8 % à 15 %.

Cinq axes prioritaires

Le partenariat entre le SNARR et France Travail s'articule autour de cinq grands objectifs :

- Renforcer la coopération territoriale entre les agences locales de France Travail et les enseignes adhérentes du SNARR, afin de mieux accompagner les besoins de recrutement.
- Améliorer l'attractivité du secteur et déconstruire les stéréotypes associés à ses métiers, en valorisant la diversité des parcours et des opportunités de carrière.
- Accélérer les recrutements inclusifs, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en situation de handicap.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

Contacts presse :

France Travail : Anne-Sophie Maille - anne-sophie.maille@francetravail.fr
SNARR : Inès de Mandiargues - ines.demandiargues@taddeo.fr

- Développer et adapter les dispositifs de formation professionnelle aux évolutions des métiers, en intégrant notamment les compétences managériales, relationnelles et technologiques.
- Accompagner la montée en compétences des professionnels de l'emploi afin de mieux promouvoir les métiers de la restauration rapide auprès des candidats.

Ce partenariat permettra également d'outiller concrètement les entreprises, des TPE/PME aux grandes enseignes, et de fluidifier la mise en relation entre employeurs et candidats sur l'ensemble du territoire.

Une ambition commune : inclusion et perspectives

En 2024, le secteur a conclu plus de 24 500 contrats d'apprentissage, en hausse de 39 % par rapport à 2023, et reste l'un des premiers employeurs de jeunes en France. Grâce à ce partenariat, le SNARR et France Travail souhaitent aller plus loin en renforçant l'accès à l'emploi pour tous et en multipliant les passerelles vers des parcours durables.

Romain Girard, Président du SNARR, déclare : *« Ce partenariat avec France Travail est une étape décisive pour valoriser l'attractivité de notre secteur et accompagner nos entreprises dans leurs besoins en compétences. La restauration rapide est une véritable école de l'emploi et de la promotion interne. En travaillant main dans la main avec France Travail, nous offrons de nouvelles perspectives aux demandeurs d'emploi tout en renforçant la compétitivité de nos adhérents. »*

Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail : *« Avec ce partenariat, France Travail et le SNARR se mobilisent pour les besoins en recrutement du secteur de la restauration rapide sur l'ensemble du territoire. A travers notamment notre méthode de recrutement par simulation, nos dispositifs de formations préalables à l'embauche ou d'immersions professionnelles, nous mettrons tout en œuvre pour mieux faire connaître les métiers auprès des chercheurs d'emploi et accompagner les recrutements dans ce secteur. »*

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

Contacts presse :

France Travail : Anne-Sophie Maille - anne-sophie.maille@francetravail.fr
SNARR : Inès de Mandiargues - ines.demandiargues@taddeo.fr

À propos de France Travail

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

À propos du SNARR :

Le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) est l'institution représentative de la Restauration Rapide en France. Depuis plus de 40 ans, il représente et défend les entreprises du secteur, des petites entreprises indépendantes aux grandes enseignes de restauration. La diversité et la complémentarité de ses adhérents, dont 98,4% de TPE/PME, font du SNARR un véritable relais de la profession.

Le secteur emploie plus de 322 000 salariés au sein de 50 000 établissements de restauration et génère environ 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires HT annuels.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

Contacts presse :

France Travail : Anne-Sophie Maille - anne-sophie.maille@francetravail.fr

SNARR : Inès de Mandiargues - ines.demandiargues@taddeo.fr